

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 16 rue St Joseph. (Ancien bureau de la Vérité.)

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foy près Québec

QUÉBEC

SAMEDI 11 MARS 1893

UN NOUVEL ÉVANGILE APOCRYPHE

L'Évangile de saint Pierre

(De l'Univers)

Un rédacteur de la *République Française*—un docteur israélite—écrivait naguère dans ce journal qu'il n'y aurait plus désormais quatre évangiles, mais cinq : à ceux de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, il faudrait ajouter celui de saint Pierre. Le docteur israélite se trompe : nous aurons désormais quelques pages de plus d'un évangile apocryphe, mais il n'y aura jamais que quatre évangiles canoniques, parce que Dieu n'en a pas inspiré davantage.

Saint Irénée écrivait dès le second siècle de l'ère chrétienne : " Il y a quatre évangiles, ni un plus grand nombre, ni un moindre nombre. Comme il y a quatre points cardinaux dans le monde que nous habitons et quatre vents principaux, comme l'Eglise est dispersée sur toute la terre et comme l'Évangile avec l'esprit de vie est la colonne et le firmament de l'Eglise, il est convenable que l'Eglise ait quatre colonnes," c'est-à-dire les quatre évangiles canoniques. Le master de Saint-John's College, à Cambridge, le docteur C. Taylor, vient de publier dans cette ville un volume, *The Witness of Hermas to the four Gospels*, 1892, pour soutenir qu'une image analogue à celle des quatre colonnes de saint Irénée se trouve déjà dans la troisième vision du *Pasteur*, où Hermas voit l'Eglise assise sur un banc à quatre pieds.

L'ange explique ainsi cette vision : " Elle est assise sur un banc, ce qui signifie que sa position est stable, car un banc a quatre pieds et se tient solidement ; car le monde aussi est composé de quatre éléments ". (Vis. III, 13, 3.) M. Taylor a signalé le premier, dans ce passage, une allusion aux quatre évangiles canoniques, et sa conjecture est au moins très probable. Or, l'auteur du *Pasteur* écrivait, au plus tard, vers l'an 140. Un savant Allemand, M. Zahn, le fait remonter même à l'an 97, à cause d'une allusion qu'on y remarque à un certain Clément qui était contemporain de l'auteur et que M. Zahn suppose être le Pape saint Clément.

Mais, quoi qu'il en soit d'Hermas, tout le monde est obligé de reconnaître que du temps de saint Irénée, qui écrivit son troisième livre des *Hérésies* vers 182, l'Eglise reconnaissait quatre évangiles, ni plus ni moins ; tous les autres étaient pour

elle non avens, ou même répréhensibles et condamnables. L'évangile dit de saint Pierre, dont un fragment considérable vient d'être retrouvé, appartient à cette dernière catégorie. Ce fragment est d'ailleurs intéressant, quoiqu'il ne puisse revendiquer aucune autorité historique ou dogmatique particulière, et il mérite d'être connu. On peut tirer de ce morceau apocryphe, comme nous le verrons, quelques conclusions importantes.

I

Ce sont les tombeaux de l'Égypte qui nous ont conservé, avec tant d'autres trésors précieux, les restes de ce vieil écrit. Il est contenu dans un écrit en parchemin découvert dans le tombeau d'un moine à Akhmim, dans la haute Égypte, pendant l'hiver de 1886-1887, mais publié seulement en 1892 par M. Bouriant, dans les *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire* (t. IX). Ce manuscrit, d'après M. Bouriant, a été écrit entre le VIII^e et le XII^e siècle. Il renferme, outre le fragment de l'évangile de Pierre, un fragment de l'Apocalypse qui porte le nom du même apôtre et une partie du texte grec du fameux livre d'Énoch, qu'on ne connaissait jusqu'à présent—que par le texte syriaque et éthiopien.

Nous ne nous occupons ici que du fragment de l'évangile apocryphe. Il contient le récit d'une partie de la Passion, du crucifiement et de la résurrection du Sauveur. M. Bouriant en a publié le texte grec, accompagné d'une traduction française. A peine parue, il a été l'objet de nombreux travaux, surtout à l'étranger. M. Harnack en a signalé, le premier, l'importance en Allemagne, et l'on en a publié immédiatement diverses éditions avec des corrections et des améliorations. Deux d'entre elles ont paru à Londres (1). M. Harnack en a donné aussi une à Leipzig (2).

Voici la traduction du fragment de l'évangile apocryphe, d'après M. Bouriant, avec des changements et des corrections tirées des éditions et des études déjà faites sur ce sujet :

II

"...Aucun des Juifs ne se lava les mains, non plus qu'Hérode, ni ses

(1) *The Gospel according to Peter and the Revelation of Peter. Two lectures on the newly-recovered fragments together with the original text*, by J. Armitage Robinson, B. E. Fellow and Assistant Tutor of Christ's College, and Montague Rhodes James, M. A., Fellow and Dean of King's college, London, C. J. Clay and Sons, 1892. — *The apocryphal Gospel of Peter. The Greek text, of the newly-discovered fragment*. London, Macmillan and Co, 1892.

(2) *Bruchstücke des evangeliums und der Apokalypse des Petrus*, von Adolf Harnack. Leipzig, J.-C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1892.

juges, ni ceux qui avaient voulu se les laver. Pilate se lava, et le roi Hérode ordonna de se saisir du Seigneur disant aux Juifs : " Tout ce que je vous ai ordonné de lui faire, faites-le ". Or, Joseph, l'ami de Pilate et du Seigneur, était venu là, et, ayant appris qu'on se disposait à le crucifier, il se rendit auprès de Pilate et lui demanda le corps du Seigneur pour l'ensevelir. Et Pilate envoya demander le corps à Hérode, et Hérode répondit : " O mon frère Pilate, si personne ne l'avait demandé, nous l'aurions nous-mêmes enseveli (parce que le sabbat approche ; car il est écrit dans la loi que le soleil ne doit pas se coucher sur un homme mis à mort), la veille des azymes, c'est-à-dire de la fête.

" Les Juifs donc ayant pris le Seigneur le poussaient en courant et disaient : " Bafouons le Fils de Dieu puisqu'il est en notre puissance. " Et ils le revêtirent de pourpre et le firent asseoir sur le siège du jugement et ils lui dirent : " Juge avec justice, roi d'Israël. " L'un d'eux, ayant apporté une couronne d'épines, la posa sur la tête du Seigneur ; d'autres lui crachèrent au visage ; les uns lui soufflèrent les joues, d'autres le frappèrent d'un roseau, et d'autres le flagellèrent en disant : " Tel est le châtement que nous infligerons au Fils de Dieu "

" Et ils amenèrent deux criminels, et ils crucifièrent le Seigneur au milieu d'eux. Or le Seigneur gardait le silence, comme s'il n'éprouvait aucune douleur. Et quand la croix fut dressée, ils y mirent cette inscription : " Celui-ci est le roi d'Israël. " Et ayant mis ses vêtements devant lui, ils en firent des parts qu'ils tirèrent au sort. Or, l'un des voleurs se mit à les invectiver et leur dit : " Nous autres, nous sommes ainsi punis à cause des crimes que nous avons commis ; mais celui-ci, qui est le Sauveur des hommes, que mal vous a-t-il fait ? " Les Juifs, irrités contre lui, décidèrent qu'on ne lui romprait pas les jambes, enfin que sa mort fût plus douloureuse.

" Il était midi et les ténèbres couvrirent toute la Judée ; et ils furent épouvantés, redoutant que le soleil ne se fût couché tandis que (le Seigneur) vivait encore. Car il est écrit dans leur loi : " Le soleil ne doit pas se coucher sur un homme que l'on a mis à mort. "

" Et quelqu'un d'entre eux dit : " Donnez-lui à boire du fiel et du vinaigre. " Et, ayant fait le mélange, ils le lui présentèrent. Ils accomplirent ainsi toutes choses, et les consommèrent, (accumulant) les crimes sur leurs têtes. Or, un grand nombre de gens circulaient avec des flambeaux, pensant que la nuit était venue, et ils tombaient. Et le Sei-

gneur poussa un cri : " O ma puissance, dit-il, ma puissance, tu m'as abandonné ! " Et ayant parlé, il expira.

" A ce moment, le voile du temple de Jérusalem se déchira en deux. Alors on arracha les clous des mains du Seigneur et l'on déposa son corps à terre, et la terre tout entière trembla, et une grande terreur se répandit. Alors le soleil brilla et on vit qu'on était à la neuvième heure.

" Et les Juifs furent remplis de joie et donnèrent le corps du Seigneur à Joseph pour qu'il l'ensevelît car il avait été témoin de tout le bien qu'il avait fait. Ayant donc pris le corps du Seigneur, il le lava, l'enveloppa d'un linceul et le déposa dans son propre tombeau, nommé " le jardin de Joseph "

" Alors les Juifs, les anciens et les prêtres, ayant vu quel mal ils s'étaient fait à eux-mêmes, commencèrent à se lamenter et à dire : " Malheur à nos crimes ! le jugement approche ainsi que la fin de Jérusalem ! "

" Pour moi, je me désolais avec mes compagnons et tous, l'esprit troublé, nous nous cachions, car les Juifs nous recherchaient comme des malfaiteurs et comme des hommes voulant brûler le temple. A cause de tout cela, nous jeûnions et nous étions assis nous lamentant et pleurant la nuit et le jour jusqu'au sabbat.

" Or, les scribes, les pharisiens et les anciens s'étant réunis, apprirent les uns des autres que le peuple tout entier murmurait et se frappait la poitrine en disant : " C'est à cause de la mort de cet homme que ces grands signes se sont manifestés ; voyez quel juste c'était ! "

" Les anciens effrayés se rendirent auprès de Pilate et le prièrent, disant : " Donne-nous des soldats pour garder son tombeau pendant trois jours, de peur que ces disciples ne viennent l'enlever et que le peuple ne suppose qu'il est ressuscité d'entre les morts et ne nous fasse un mauvais parti. " Pilate leur donna donc Pétrolius, le centurion, avec des soldats pour garder le tombeau, et les anciens et les scribes se rendirent avec eux au tombeau, et ayant roulé une grosse pierre, avec l'aide du centurion et des soldats, tous ceux qui étaient présents aidèrent à la placer à la porte du tombeau ; puis on la scella de sept cachets, et après qu'on eut dressé une tente, la garde commença.

" Au matin du samedi, une foule de peuple vint de Jérusalem et des environs pour voir le tombeau scellé ; mais dans la nuit qui commença le dimanche, les soldats montant la garde deux par deux, une grande voix se fit entendre dans le ciel, et

l'on vit les cieux s'entr'ouvrir et deux hommes environnés d'une gloire éclatante en descendre et s'approcher du tombeau. Or la pierre qu'on avait placée contre la porte roula d'elle-même et s'écarta, le tombeau s'ouvrit et les jeunes gens y entrèrent."

(A suivre)

LIBERAUX ET UNIVERSITE

Il y a quelque temps, l'honorable M. Chapleau a fait une visite officielle à l'Université Laval. A cette occasion, le recteur, Mgr B. Paquet, a présenté au lieutenant-gouverneur une adresse où la louange était prodiguée au chef politique de notre Province avec un enthousiasme qui a paru excessif à plusieurs. Voici, par exemple, un passage remarquable de cette adresse universitaire :

"Heureux événement, disons-nous, quelque soit le point de vue auquel nous nous placions. En effet, si nous considérons les intérêts généraux, civils et religieux de cette Province de Québec dont vous êtes l'un des hommes d'Etat les plus éminents, votre passé est là pour nous donner la plus complète assurance qu'entre vos mains ces intérêts sont parfaitement saufs."

Quelques-uns de nos lecteurs auraient voulu nous voir signaler ce qu'il y a d'hyperbolique dans ce langage de M. le recteur de l'Université à l'adresse d'un homme politique de la trempe de M. Chapleau. Nous avons hésité à le faire pour des raisons que chacun comprendra. Mais puisque des libéraux, qui n'ont aucune raison d'être hostiles à cette grande institution, trouvent qu'il convient de protester contre ces flatteries, nous croyons qu'il nous sera permis de reproduire leurs observations.

Commentant les paroles de Mgr Paquet que nous venons de citer, la *Liberté*, de Sainte-Scholastique, s'exprime comme suit :

"Incroyable !

"On a la mémoire courte à l'Université-Laval.

"A Spencer-Wood, c'est le même J. A. Chapleau qui, à Ottawa, laissa dépouiller les pauvres métis sans protester ; c'est le même qui laissa monter à l'échafaud Louis Riel, le généreux défenseur des métis, après l'avoir traité de meurtrier ; c'est le même qui, les mains teintes du sang de l'un des nôtres, en face de la consternation de la province de Québec, accusa celle-ci de révolte ; c'est le même qui n'a pas eu le courage de s'opposer à l'abolition de la langue française et des écoles séparées du Nord-Ouest. Et c'est ce lâche représentant de notre province à Ottawa que l'Université Laval ose proclamer comme gardien de nos intérêts généraux, civils et religieux !

"Blasphème historique proféré par un dignitaire de Laval prosterné aux pieds d'un traître."

Le réquisitoire contre M. Chapleau, pour être très violent, est loin d'être complet, même si l'on ne considère que son passé purement politique. Puis, il faudrait ajouter un chapitre sur le rôle social et religieux que notre lieutenant-gouverneur a joués, ses accointances avec les Vermoud, ses éloges de Gambetta, etc.

L'apostrophe de la *Liberté*, à l'adresse de l'Université, n'aurait rien perdu de sa force si elle avait été formulée en des termes moins acerbes. Mais, phénomène non moins singulier que notoire, les libéraux qui prêchent sans cesse aux autres la modération dans le langage ne la pratiquent guère.

L'Université Laval a toujours mése-

timé ceux qu'on est convenu d'appeler les *ultramontains* du Canada ; et dans les combats que ceux-ci ont livrés au libéralisme, depuis un quart de siècle, le nom et l'autorité de cette institution canonique ont été sans cesse invoqués contre eux. Toujours les partisans les plus avancés du libéralisme se sont réclamés, impunément, de l'appui moral de Laval ; et grâce à cette audace, de leur côté, et au silence de Laval, de l'autre, les idées libérales se sont répandues sur notre pays comme un torrent. Aujourd'hui, ce sont les mêmes libéraux qui bafouent Laval et qui demandent que l'on lui substitue une université laïque. *Digitus Dei est hic !*

Voyage de pachas

On vient de livrer à la publicité "l'état détaillé des dépenses faites pendant le voyage en Europe des honorables MM. Mercier premier-ministre, et Shehyn, trésorier-provincial, et de M. Bernatchez, R. Ness et Alex. Clément, secrétaire, re l'emprunt provincial et l'étude de la question betteravière." C'est un joli compte : 98,353 francs, soit tout près de \$20,000.

Notre confrère de l'*Etendard* se montre assez disposé à ne pas trouver la note trop élevée. Tout en admettant que certaines de ces dépenses prêtent à la critique, il est d'avis que "quand il s'agit de représentation, il faut bien faire les choses, ou ne pas les faire du tout" et il n'hésite pas à dire que ces "\$20,000 dépensées en brochures ou articles en faveur de l'immigration n'auraient pas produit autant de résultats."

Sans aucun doute, il n'est pas du tout désirable que nos hommes publics, envoyés en mission officielle, voyagent en troisième classe ; et l'on ne doit pas leur demander de restreindre leurs dépenses d'hôtel et de restaurant à sept francs par jour. Ce serait un extrême. L'autre extrême, c'est de voyager en pacha comme M. Mercier et ses compagnons l'ont fait. Entre les deux extrêmes il y a le juste milieu où des hommes de jugement et de bon goût—mettant de côté toute question d'honnêteté—se seraient rigoureusement tenus.

Notre confrère de l'*Etendard* n'aurait pas dû oublier le but du voyage de M. Mercier et de ses compagnons : C'était de négocier un emprunt et d'étudier la question de la fabrication du sucre de betterave. Il ne s'agissait nullement de faire venir des immigrants dans notre pays. Par conséquent, l'hypothèse de notre confrère au sujet des \$20,000 dépensées en brochures et en articles est tout à fait à côté de la question.

Quand des hommes publics voyagent en mission officielle, aux frais de leur pays, ils doivent, cela va de soi, se borner strictement à leur mission officielle. Ou s'ils veulent profiter de l'occasion pour faire des voyages de simple agrément, ils doivent entreprendre ces courses additionnelles à leurs frais et dépens. Cela nous paraît élémentaire.

Si une maison de commerce de Québec ou de Montréal envoyait un représentant faire des achats à Londres et à Paris, et si ce représentant poussait une pointe jusqu'à Venise pour assister au fameux carnaval, il ne réussirait guère à faire accepter ses comptes.

Or, l'*Etendard* devra admettre qu'il

y a dans cet état de compte qui nous occupe une foule de dépenses qui ne se rattachent, ni de près ni de loin, à la double mission officielle dont M. Mercier et ses compagnons étaient chargés. Nous ne parlons pas des quelques centaines de francs que ces messieurs ont dépensés pour les plaisirs du théâtre, en aumônes, etc ; ni des 16,000 francs dont ils ne peuvent rendre aucun compte : ce sont là des dépenses qui, comme le dit l'*Etendard*, "prêtent à la critique et sont de nature à exciter la verve sarcastique des journalistes." Nous voulons parler d'autre chose ; nous voulons faire remarquer à notre confrère de l'*Etendard* un autre aspect de la question qui paraît lui avoir entièrement échappé.

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier : M. Mercier et ses compagnons étaient envoyés en Europe pour : 1o négocier un emprunt, 2o étudier la question betteravière. Eh bien ! que l'on prenne maintenant l'état détaillé publié par les journaux et que l'on y relève avec soin les dépenses des nombreuses courses qui n'avaient manifestement aucun rapport quelconque avec la double mission de ces messieurs. Par exemple, ce voyage en Italie, qui a coûté fort cher, pouvait-il avoir quelque rapport sérieux avec la double mission de nos délégués ? Depuis quand va-t-on à Rome pour emprunter de l'argent, depuis quand parcourt-on l'Italie pour étudier les questions agricoles ? Non, de toute évidence, cette partie du voyage n'avait pour objet que l'amusement de ces messieurs et un peu beaucoup la glorification de M. Mercier. Et, cependant, tout cela est mis sur le compte de l'emprunt et de la betterave !

Et que l'on prenne l'état des dépenses encourues en France et en Belgique. Que de courses encore, grandes et petites, entreprises uniquement pour l'amusement de nos voyageurs, et nullement pour étudier la question betteravière ou pour trouver des prêteurs d'argent !

Non, on aura beau dire et beau faire, cet état de compte constitue un vrai scandale, car il établit clairement que M. Mercier et ses compagnons ont fait surtout un voyage de plaisir aux frais de la Province. Ça été une vraie noce du commencement à la fin. La partie sérieuse de ce voyage aurait pu se faire infiniment mieux et à bien moins de frais si l'ex-premier ministre et ses amis s'étaient rappelés un peu plus leur mission officielle et avaient éprouvé un besoin moins pressant de prendre de joyeuses vacances.

Nous ne voyons vraiment pas quels bons "résultats" ce voyage a pu produire. Les Français qui réfléchissent ont dû trouver singulière la conduite de nos représentants qui, tout en demandant à emprunter 50 millions de francs, menaient la vie comme des orientaux. Ce spectacle n'était pas de nature à les édifier et à leur inspirer une grande confiance dans notre manière d'administrer les affaires. Aussi l'*Etendard* devra-t-il admettre que, malgré tout le faste déployé en cette circonstance, M. Mercier n'a pu trouver que 20 millions de francs, au lieu de 50 millions qu'il cherchait. Et notre confrère sait, comme nous, qu'à la suite de ce voyage luxueux, notre crédit provincial ne valait pas grand-chose sur le marché européen. Nous le prions donc de vouloir bien nous indiquer les "résultats" que cette dépense de \$20,000 nous a valu.

LA QUESTION MANITOBAINE

Lundi dernier, la chambre des Communes a été saisie de la question scolaire manitobaine par M. Tarte, député de l'Islet, qui a proposé un vote de censure contre le gouvernement qu'il veut faire blâmer pour la conduite qu'il a tenue en cette circonstance. Voici sa motion :

"Que cette chambre désire exprimer sa désapprobation de la ligne de conduite tenue par les ministres en traitant la question scolaire du Manitoba et en prétendant posséder des pouvoirs judiciaires qui viennent en conflit avec leur devoir de conseillers constitutionnels de la Couronne, laquelle prétention est tout à fait illégale et serait, si on la sanctionnait maintenant, entièrement subversive des principes de la responsabilité ministérielle."

Comme on le voit, cette motion de M. Tarte est très vague ; elle ne pose pas carrément la question ; elle est évidemment faite pour embarrasser le gouvernement et pour racoler des votes orangistes et catholiques. Si M. Tarte avait été sincère dans sa défense de la minorité manitobaine, il aurait proposé une motion mettant le gouvernement en demeure de rendre pleine justice à cette minorité. La preuve que sa motion est une simple habileté politique, c'est que M. McCarthy l'appuie !

Le député de l'Islet a prononcé, à l'occasion de sa motion, un vigoureux discours, d'abord en français, puis en anglais ; mais ce discours ne vient pas à l'appui de sa motion.

La prétention de M. Tarte est que le gouvernement aurait dû désavouer la législation Greenway, au lieu de recourir aux tribunaux. Il affirme que les ministres, sir John Thompson et M. Chapleau, ont trompé les évêques, et particulièrement Mgr Taché, en leur promettant solennellement que si la décision des tribunaux était hostile à la cause catholique, le gouvernement interviendrait par une législation qui rétablirait la minorité catholique dans ses droits ; et que c'est à cause de cette promesse que les évêques n'ont pas insisté sur le désaveu, pour ne pas embarrasser le gouvernement lors des dernières élections.

Sir John Thompson, dans sa réponse, a nié énergiquement l'existence de la promesse que M. Tarte prétend avoir été faite. Le premier ministre déclare que le gouvernement n'a jamais songé à désavouer la loi scolaire du Manitoba, que c'était là une impossibilité. Selon lui, le gouvernement s'est engagé seulement, si le recours aux tribunaux était défavorable aux catholiques, à prendre en considération les pétitions demandant que le gouvernement intervienne par une législation fédérale. Cette promesse, il la rachète aujourd'hui. Il demande à la Cour Suprême de déclarer si le pouvoir fédéral peut intervenir, ou non. Intervenir avant de faire déterminer ce point par les tribunaux, ce serait inutile, car toute législation que le gouvernement pourrait faire adopter, pour venir au secours de la minorité manitobaine, serait attaquée devant les tribunaux. Il déclare, en terminant, que quelle que soit la décision de la Cour Suprême, le gouvernement d'Ottawa s'y conformera, et que le gouvernement manitobain et la minorité manitobaine devront également s'y conformer.

M. Larivière, député de Provencher, s'est déclaré satisfait de la ligne de conduite tenue par le gouvernement.

Si M. Larivière est l'écho fidèle des sentiments de la minorité manitobaine, comme il le prétend, nous ne voyons réellement pas pourquoi nous, de la province de Québec, nous ferions plus de zèle que ceux qui sont directement intéressés au règlement de la difficulté.

L'esprit, sinon la lettre de la constitution manitobaine a été certainement violé au détriment de la minorité. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais si cette minorité préfère la position qui lui est faite par cette violation à toute agitation destinée à réparer l'injustice dont elle souffre ; si elle préfère, à une politique énergique, la politique adoptée par le gouvernement fédéral, nous ne voyons vraiment pas pourquoi les autres provinces se mettraient dans l'eau chaude pour elle. Tel a toujours été notre sentiment, et il est plus ancré chez nous que jamais.

Seulement, la minorité manitobaine aurait tort de se faire la moindre illusion sur le résultat probable, certain même de la politique gouvernementale qu'elle préfère à toute autre. On n'a pas besoin d'être prophète pour pouvoir prédire avec certitude quel sera l'aboutissement de tous ces atermoiements : les écoles séparées du Manitoba subventionnées par le gouvernement provincial ont vécu.

UN SERMON DE MGR IRELAND

Nous lisons dans le *Canada*, journal très libéral, l'entrefilet suivant :

"Dimanche dernier, dans sa cathédrale de St-Paul, Mgr Ireland a prononcé un discours sur Léon XIII. Il a commencé par dire que de bonnes âmes se sont montrées plus d'une fois un peu scandalisées de l'attitude prise par Léon XIII vis-à-vis certaines personnes ou institutions. Voici un passage que nous croyons devoir donner en entier :

" Sa Sainteté a eu à faire face à une forte opposition, dans l'Eglise elle-même. " Les rois et les potentats le redoutent ; on a entendu des prélats et des théologiens murmurer contre lui ; on a même vu des âmes pieuses prier pour sa conversion. On a dit en maintes et maintes circonstances qu'il était mal informé ; qu'il était trop hâtif dans ses conclusions, imprudent même dans ses déclarations.

" Il ne manque pas de catholiques plus catholiques que Léon XIII et plus papes que le Souverain Pontife lui-même. " On va même jusqu'à exprimer l'espoir qu'il aura pour successeur un intransigeant qui s'empressera de donner à la Barque de Saint-Pierre une toute autre direction. " Le cardinal Lavignerie, d'illustre mémoire, se plaisait à raconter qu'après une retraite que deux excellents Pères Jésuites, de Paris, étaient allés prêcher dans un couvent d'Alger, les bonnes sœurs ont été plus de deux semaines sans pouvoir trouver le temps nécessaire pour lui faire un rochet, parce qu'elles s'étaient crues dans l'obligation d'employer tout ce temps-là à faire des neuvaines pour la conversion du pape."

Nous savons bien que Mgr l'archevêque de Saint-Paul n'aime pas les jésuites, les *intransigeants* et généralement tous ceux qui n'ont pas des tendances libérales ; mais nous ne pouvons croire qu'il raconte de pareilles fadaïses dans sa cathédrale. De tels propos seraient à peine de mise dans un *interview*.

Cette persistance des catholiques plus ou moins libéraux et des libéraux plus ou moins catholiques à représenter Léon XIII comme partisan et fauteur de leurs doctrines est un phénomène psychologique fort intéressant. Chaque fois que Léon XIII parle comme Pape, il condamne quelque doctrine libérale ou quelque pratique libérale. Jamais Souverain Pontife, par son enseignement,

n'a pulvérisé le libéralisme, sous toutes ses formes, comme Léon XIII l'a pulvérisé. Il a réduit cette erreur en poudre, doctrinalement parlant. Son successeur n'aura qu'à jeter cette poudre aux quatre vents du ciel pour débarrasser le monde de la peste du catholicisme libéral. Et, cependant, les catholiques libéraux se consolent en proclamant Léon XIII leur pape, et s'amuse en répétant que nous, les catholiques non libéraux, prions pour sa conversion !

Dans quelques années d'ici, ces bons catholiques libéraux seront étonnés de voir que leur pape n'a pas laissé passer une seule de leurs erreurs sans la condamner de la manière la moins équivoque.

Nous, qui ne sommes pas libéraux, nous n'avons nulle envie de prier pour la conversion du pape. Il nous suffit d'admirer l'action manifeste du Saint-Esprit dans l'Eglise et la mission particulière confiée par Dieu à chacun de ses Vicaires.

MAUVAIS COMPLIMENT

Le *Chronicle*, de Québec, fait, sans le vouloir, un mauvais compliment à l'honorable M. Angers et à ses collègues anglais du sénat. Parlant du ministre de l'agriculture, la feuille anglaise dit :

" Il s'est volontiers conformé à la coutume, et voyant que la majorité de ses collègues de la chambre haute ne peut pas parler sa langue maternelle, il fait ses discours *in the great metropolitan language of the world.*"

C'est à-dire que M. Angers parle anglais au lieu de parler français. Le *Chronicle* l'en félicite. Nous ne pouvons le faire.

Le journal anglais dit que la majorité du sénat ignore le français. C'est donner une triste idée de l'éducation de nos hommes d'Etat anglo-canadiens. S'ils ignorent l'une des langues officielles du pays—qui est en même temps la langue diplomatique du monde civilisé—au point de ne pouvoir comprendre un discours français, ils ne sont guère à leur place dans notre chambre haute qui est censée se composer de l'élite de nos politiques. Nous ne voulons pas croire à une ignorance aussi humiliante.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison pour nos représentants à Ottawa, surtout pour nos ministres qui doivent donner l'exemple du patriotisme, d'abandonner l'usage de la langue française.

Cette ignorance du français qu'affichent tant de députés et de sénateurs anglais est bien plus feinte que réelle ; c'est une manœuvre, assez habile, destinée à engager les députés et les sénateurs français à parler presque toujours l'anglais.

Si quelqu'un s'avisait, un beau matin, de piquer un peu vivement, en bon français, les députés et sénateurs anglais, vous seriez vraiment étonnés de voir le petit nombre de ces messieurs qui ne comprendraient pas !

La douce manie du rédacteur du *Chronicle*, qui s'imagine que l'anglais est la langue universelle, est vraiment amusante. Elle montre quel esprit étroit préside à la rédaction de cette feuille. Et, pourtant, M. Stuart se pique d'être quelque peu littérateur et homme du monde. Il devrait donc savoir que la seule langue moderne qui ait quelque droit au titre de langue universelle, c'est le français.

EDUCATION PRATIQUE

Les ignorances des savants modernes sont vraiment incroyables. Le *Chronicle*, de Québec, numéro du 4 mars, reproduit du *North American Review* quelques passages d'un travail sur les compagnies d'assurance. Il y est question de Blaise Pascal qui devient, sous la plume de l'écrivain américain, " le fameux abbé Blaise Pascal, prêtre jésuite, et auteur des *Pensées nocturnes* (*Night Thoughts.*)"

Or, chacun le sait, Pascal n'était pas prêtre du tout ; il n'était pas même dans les ordres mineurs. Et loin d'être jésuite, il doit surtout sa célébrité à la haine implacable qu'il a manifestée contre les fils de saint Ignace dans ses *Lettres provinciales*. On a réuni sous le titre : *Pensées de Pascal* quelques fragments de ses écrits ; mais aucun de ses ouvrages ne porte le titre de *Night Thoughts, Pensées nocturnes*. C'est le titre de certaines poésies d'Edouard Young, poète anglais.

Et voilà la science qui s'étale dans une des principales revues des Etats-Unis ; car il ne faut pas s'imaginer que le *North American Review* occupe un rang obscur. C'est, au contraire, l'un des recueils périodiques les plus estimés chez nos voisins.

Si une telle preuve d'ignorance crasse s'était produite dans un journal catholique du Canada français, quel tolle n'aurions-nous pas entendu s'élever de toutes parts contre notre enseignement classique qu'on aurait tenu responsable de ces énormités. Et, d'un autre côté, quels éloges n'aurait-on pas chantés, par la même occasion, en l'honneur de l'éducation si pratique que reçoivent nos heureux voisins !

Vous verrez que nos réformateurs ne diront rien de ce brillant exploit de l'écrivain américain et des avantages manifestes que possède le système scolaire en vogue aux Etats-Unis.

EXPOSITIONS

Vendredi, samedi et dimanche le public pouvait admirer, à l'Académie des frères des Ecoles chrétiennes, rue Saint-André, Québec, de nombreux travaux à la plume exécutés par nos meilleurs calligraphes et artistes canadiens. Cette exposition avait lieu à l'occasion d'un concours calligraphique ouvert aux élèves anciens et actuels de l'Académie commerciale de Québec et organisé par le Cercle de La Salle. Un très grand nombre de personnes ont examiné ces magnifiques travaux qui font également honneur aux Frères et à leurs élèves, et nos concitoyens ont pu se convaincre, encore une fois, que l'enseignement pratique, qu'on demande à grands cris, se donne en toute abondance au milieu de nous. Ces travaux, dont plusieurs sont très remarquables, seront envoyés à l'exposition de Chicago où ils seront certainement beaucoup admirés. On le sait, le système d'enseignement de l'Institut du Bienheureux de La Salle a remporté un grand triomphe à Londres, il y a quelques années. Un succès non moins éclatant attend les Frères et leurs élèves à Chicago, nous n'en avons pas le moindre doute.

Lundi soir, le concours a été clôturé par une charmante soirée musicale et littéraire, à l'Académie de la rue Saint-André, et par la distribution de nombreux prix et médailles aux heureux concurrents.

**

Jeudi de la semaine dernière avait aussi lieu, à l'école du Patronage, rue Saint-Georges, Québec, une exposition

des cahiers des élèves que cette institution doit envoyer à l'exposition de Chicago. Cette exposition, plus modeste que l'autre, a attiré moins de monde ; mais en réalité elle n'était pas moins intéressante ni moins digne d'admiration. Elle a pu convaincre ceux qui l'ont visitée que cette institution, dirigée par M. l'abbé Lasfargue, fait un bien incalculable et que les méthodes que l'on y suit ne laissent rien à désirer, sous aucun rapport. Le nombre total des élèves qui fréquentent le Patronage varie entre 260 et 270. L'assiduité, grâce à l'excellente discipline que l'on y maintient, est fort satisfaisante. Pendant l'année scolaire courante 137 élèves, ou plus de la moitié, n'ont pas manqué une seule journée.

LA QUESTION DU PATRONAGE

Le dernier article de M. Joncas, consacré à la répartition du patronage fédéral dans chaque province, donne les renseignements suivants.

Dans Ontario 341 fonctionnaires anglais reçoivent \$243,425 et 11 canadiens-français, \$5,950.

Province de Québec : CENT ONZE employés anglais recevant \$52,230, et seulement soixante et dix-huit employés français, recevant \$53,400.

Nouveau-Brunswick : Cent vingt-cinq anglais, dix canadiens-français ; salaire des anglais \$29,200 ; salaire des français, \$3,370 ; moyenne du salaire des anglais \$648 ; moyenne du salaire des français, \$337.

Nouvelle-Ecosse : Deux cents quatorze anglais, douze français.

Salaire des anglais, \$99,445 ; salaire des français, \$2,810 ; moyenne du salaire des anglais \$450 ; moyenne du salaire des français, \$240.

Manitoba et Nord-Ouest : Vingt-deux fonctionnaires anglais ; salaire \$23,100 et pas un français.

Ile du Prince-Edouard. — Trente-neuf anglais auxquels l'on paie \$133,750 ; pas un seul français.

Colombie-Anlaise. — Vingt-six anglais, recevant \$27,141, et pas de français.

Service extérieur général des douanes. — Dix-sept anglais ; salaires : \$21,000. Pas de canadiens-français.

Récapitulation. — Huit cent quatre-vingt-quinze anglais et cent onze français.

Salaire des anglais..... \$598,921
Salaires des français..... 65,530
Aux douanes de Montréal, il y a 79 anglais et 47 canadiens-français.

OPINION DE NOS LECTEURS

Un Vicaire général nous écrit :

... " Je veux vous répéter, en terminant, que j'aime toujours la rédaction de votre intéressant journal. C'est si beau d'être indépendant des partis, et c'est si rare dans notre pays. Quoi qu'on en dise dans l'ombre, la *Vérité* produit du bien et empêche beaucoup de mal. Mille bons souhaits de votre tout dévoué."

Rome

—Le 2 mars, S. S. Léon XIII a célébré le 83e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, le collège des cardinaux a présenté une adresse à Sa Sainteté qui a répondu par une admirable allocution dont nous donnerons plus tard le texte.

Vente sans réserve

Voir annonce Fortin & Michaud à la Seme page.

Lettres de France

Sommaire :—La fin d'un monde.—Le jeune parti catholique.—M. Drumont à Ste Pélagie.—Burdeau, valet des Juifs.—Les jurés trompés par le président de la Cour d'assises.—Dénouement de M. Delahaye.—Les photographies du carnet d'Artoy.—Le Panama "placement de père de famille."—Mort mystérieuse du baron de Reinach.—Refus d'autopsie.—Chute du ministère Loubet.—Ribot.—Ministère Ribot-Loubet.—Demande pour lever l'immunité parlementaire.—M. Deroulède dénonce M. Clémenceau.—L'histoire de la société du Panama.—Cornelius Herz et Reinach.—Duel terrible.—La fin de l'année 1892.—Aveux de M. Floquet et de M. Rouvier.—Départiteux de MM. Rouvier et de Freycinet.—Les résultats.—Voiles levés.—Hébrard, Baihaut, Eiffel.—La sentence sévère qui frappe M. de Lesseps.—Drame antique.—Les vrais coupables.

France, ce 14 février 1893.

C'est un nouveau et long chapitre d'histoire contemporaine à écrire que cette tragique affaire du Panama qui vient d'avoir son premier dénouement devant la cour d'appel de Paris.

J'attendais, afin de pouvoir l'apprécier et vous la décrire tout entière, la fin des débats, comme un spectateur attend pour résumer ses impressions la fin d'un acte palpitant.

Nous sommes loin encore du dénouement final ; pourtant les impressions et les conclusions se dégagent déjà, graves et claires, sur ce fond d'agiotage juif et de malhonnêteté ministérielle. J'essaierai d'en indiquer et d'en traduire les principales. Le sujet est écœurant et c'est avec un indicible dégoût que je viens de relire les nombreux articles que j'ai publiés dans mon journal, depuis trois mois, au jour le jour, sur cette situation qui accuse vraiment la fin d'un monde et la décomposition, la putrefaction de la société libre-penseuse française.

J'attends l'aurore d'un monde nouveau, j'attends la résurrection de mon pays. j'attends le souffle d'en haut qui dira à ces os arides : "Levez-vous, reprenez vie !" Mais je ne me dissimule point que quinze ans de régime maçonnique ont pourri la France, que le parti conservateur proprement dit ne vaut guère mieux que l'autre,—jouisseurs plus affamés,—et que le jeune parti catholique, recruté surtout dans les rangs conservateurs, manque de nerf et d'ardeur, parce qu'il manque de foi vivante.

Dieu attend peut-être, pour nous sauver, que nous soyons réduits aux trois cents vaillants de Gédéon. Mais ces trois cents seront toujours là !

* * *

Il y a trois mois, le 3 novembre 1892, M. Drumont entra à Ste Pélagie. M. Burdeau, alors ministre de la marine, traité par lui de valet des Juifs parce qu'il voulait faire renouveler—six ans avant l'échéance du contrat—le privilège de la Banque de France au profit de M. de Rothschild, l'avait traduit devant la cour d'Assises de la Seine. Le raisonnement d'Edouard Drumont était celui-ci : "Autrefois, vous étiez l'ennemi juré du privilège ; maintenant vous en êtes le fanatique défenseur, Rothschild vous a donc acheté ?"

En pareille matière il est difficile de fournir des preuves tangibles. Les jurés demeuraient d'avis qu'il fallait condamner Drumont, mais à une peine légère, au maximum à quinze jours de prison. Ils consultè-

rent le Président des Assises, et lui dirent qu'ils prononceraient la culpabilité du célèbre publiciste, à condition que la Cour ne dépasserait point ce maximum. Le Président le leur promit.

Une heure après la Cour infligeait à Edouard Drumont trois mois de prison.

Les jurés protestèrent qu'on les avait odieusement trompés et signèrent tous un recours en grâce au Président Carnot. Mais Drumont est un gêneur. On l'enferma purement et simplement et il subit toute sa peine.

* * *

Cette mauvaise foi ne porta pas bonheur à Burdeau ni à ses compagnons de chaîne ministérielle. Du fond de sa prison l'auteur de la *France juive* écrivait chaque jour dans son journal la *Libre parole* des articles étincelants et vengeurs, pendant que ses collaborateurs, aidés par M. Andrieux, le *deus ex machina* de toute l'affaire du Panama, soulevaient les voiles véreux qui dérobaient au public les canailleries juives et opportunistes.

Un homme déterminé, franchement catholique, M. Jules Delahaye, député d'Indre et Loire, déclara à la tribune que le gouvernement avait puisé dans les caisses du Panama l'argent nécessaire pour mener la campagne contre Boulanger, et qu'on avait acheté les votes de sept députés pour obtenir l'émission des obligations à lots. Un juif, nommé Arton, s'était chargé de cet achat des consciences. On lui avait remis à cet effet trois millions, sur lesquels il avait même fait 700,000 francs d'économies.

Les députés avaient touché des chèques, et si le carnet était dans la poche du fugitif Arton, M. Andrieux en possédait des photographies. Les noms n'étaient pas en toutes lettres, mais les indications étaient suffisantes pour établir de graves compromissions.

Quant à M. Burdeau, l'on se rappelait qu'en 1887 il avait écrit des articles fulgurants dans le *Globe*, recommandant les obligations de Panama comme "des placements de père de famille."

Malgré lui, M. Ricard, ministre de l'intérieur, dut ordonner des poursuites.

* * *

Sur ces entrefaites, mourut mystérieusement, le 20 novembre, un banquier juif, Jacques de Reinach, très mêlé au Panama. Or, le 19 au soir il s'était rendu chez Cornelius Herz, un autre Juif doublé d'Allemand—avec M. Clémenceau et M. Rouvier.

"La conversation, raconta Clémenceau, ne dura pas dix minutes, car dès les premières paroles M. Herz déclara qu'il était hors d'état de rendre le service qu'on lui demandait."

Quel était ce service ? Le prudent *leader* de la gauche radicale négligea de le dire. Il se contenta de rapporter cette parole de M. de Reinach à M. Rouvier : "Il faut à tout prix faire cesser les attaques de certains journaux. C'est pour moi une question de vie ou de mort !"

Cornelius Herz répondit froidement qu'il ne pouvait rien. Alors les

trois interlocuteurs se rendirent chez M. Constans, le conseiller et le consolateur des filous. Il était sept heures et demie. Celui-ci—raconte M. Clémenceau,—"manifesta son étonnement à M. de Reinach et nous déclara avec une extrême énergie qu'il n'avait aucune action directe ou indirecte sur les personnes qui menaient cette campagne. Cinq minutes après nous quittons M. Constans. Dans la rue je me séparai de M. de Reinach. Il me dit : "Je suis perdu !"

Le lendemain on trouva le baron de Reinach mort dans son lit. Pendant ce temps Cornelius Herz filait en Angleterre.

On somma M. Rouvier de procéder à une enquête, comme ministre de l'intérieur et d'ordonner l'autopsie du cadavre. Il refusa. Alors le cabinet Loubet s'effondra et fut remplacé par un cabinet Ribot, composé d'ailleurs des mêmes hommes, sauf M. Ricard, un odieux sectaire, autrefois ministre de l'intérieur, et M. Jules Roche que nous retrouverons un chèque à la main.

Ce fut le ministère du gâchis. L'on était au 20 décembre, le budget étant à peine entamé, il fallut voter des douzièmes provisoires. La Commission nommée pour étudier l'affaire de Panama demanda des pouvoirs extraordinaires pour conclure l'instruction. M. Rouvier refusa mais ne put empêcher la justice d'envoyer à Mazas MM. Charles de Lesseps et Sans-Leroy, accusés l'un de corruption active, l'autre de corruption passive.

M. Quesnay de Beaurepaire, le procureur-général qui a si hardiment exécuté le général Boulanger, donna sa démission, arguant que les prétentions de la Commission auraient pour résultat la confusion des pouvoirs. M. Tanon qui lui succéda, à peine installé, écrivit à M. Floquet, président de la Chambre :

"J'ai l'honneur de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire, en ce qui concerne MM. Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier."

Il adressait en même temps une demande semblable au Sénat touchant MM. Devès, Thévenet, Albert Grévy, Béral et Léon Renault.

Quatre anciens ministres étaient inculpés d'avoir touché des chèques variant de 20 à 50,000 francs.

La *Libre parole* de M. Drumont, accusa directement M. Emmanuel Arène d'avoir reçu de l'argent de Panama. Celui-ci provoqua en duel le secrétaire de la rédaction. Alors M. Andrieux parut et dit :

—C'est moi qui suis l'auteur de l'article. Je veux bien me battre avec vous, mais à condition que je ferai la preuve de ce que j'avance.

Ce qui signifiait : Il s'agit d'abord de savoir si vous êtes assez propre pour qu'on se commette avec vous !

Cette révélation fut le signal de la bagarre.

Un nom était sur toutes les lèvres, et personne n'osait le prononcer, celui de Clémenceau. M. Paul Deroulède, avec la bravoure qui le caractérise, résolut d'abattre le farouche radical, dont le journal, la *Justice*, passait pour avoir reçu de M. Herz

des sommes considérables—plusieurs millions—qui étaient allés surtout dans les poches de M. Clémenceau. En retour celui-ci, de concert avec M. de Freycinet, avait fait nommer son généreux souteneur, grand officier de la Légion d'honneur.

—Pourquoi cet homme a-t-il été nommé grand officier de la Légion d'honneur, s'écria M. Paul Deroulède ? Qui l'a poussé si haut ? Quel a été l'introduit de cet ambassadeur étranger ? C'est un homme que vous n'avez pas le courage de nommer, parce que vous craignez son pistolet, son épée et sa langue, c'est M. Clémenceau !

—Vous en avez menti, répliqua le député radical.

Cette parole appela un duel qui heureusement ne vint pas. Mais Clémenceau n'en venait pas moins de recevoir un coup mortel. Cette scène violente rappelait les grands jours de la Convention, et l'on ne peut se défendre de déclarer que M. Paul Deroulède a fait montre d'un magnifique courage, en démasquant le redoutable chef de bande qui depuis quinze ans mène tous les groupes radicaux à l'assaut de l'Eglise.

* * *

Je me demande en écrivant ces lignes dont chaque mot renferme un événement palpitant, si n'étant pas initiés à nos mœurs françaises ou connaissant à demi cette affaire de Panama vous comprendrez mon récit, et le rôle de chacun des personnages. C'est pourquoi je vais rappeler brièvement l'histoire du percement de l'isthme.

La société du Panama fut constituée en 1881 au capital nominal de 300 millions, divisé en 600,000 actions de 500 francs l'une.

En juin 1888, à la suite de divers emprunts, ce capital s'élevait à 1100 millions. En quelques années, l'entreprise mal dirigée, dévorée par d'incroyables gaspillages, avait absorbé plus d'un milliard, un milliard de l'argent du petit peuple, qui, enfiévré par le souvenir de Suez, et brûlé par la soif de l'or, avait placé là toutes ses économies, croyant faire, —c'est ce que lui promettait M. Burdeau—un placement de père de famille.

Or les caisses étaient vides dès 1886 et il fallait encore 720 millions, disait M. de Lesseps, pour mener à bonne fin le percement de l'isthme. Comment trouver cette somme formidable ? Le Parlement pouvait seul y aider, en autorisant une émission d'obligations à lots, qui, par l'attrait de la loterie et de l'imaginaire gros lot que chacun croit gagner, drainerait ce qui restait de l'argent du peuple. Car, je le répète, Panama atteint surtout les petites bourses.

Alors M. de Lesseps alla trouver M. Cornelius Herz. Ce dernier, Bavaois d'origine, ayant conquis son brevet de docteur en Amérique, où l'on a le diplôme facile, avait suivi l'armée française pendant la guerre, on se demande en quelle qualité. Peut-être en qualité d'espion. Là il avait connu M. de Freycinet qui le fit décorer, on n'a jamais su pourquoi. Homme d'affaires véreuses et de tripotages, il se lança dans les sociétés d'électricité, les ruina et s'enrichit. Il rêvait d'obtenir le mo-

nopole des réseaux téléphoniques en France, c'est pourquoi il flattait les radicaux, alors très puissants.

C'est lui qui fit les élections radicales de 1889.

M. Rochefort affirme que M. Clémenceau a reçu de lui trois millions et demi.

C'était donc un gros personnage. Il dit à M. de Lesseps :

—Vous êtes embarrassé ? Donnez-moi dix millions, et je vous garantis que sans retard le ministre Freycinet déposera un projet de loi demandant au Parlement l'émission que vous désirez.

M. de Lesseps les accorde. Herz demanda comme garantie, avec celles de MM. de Lesseps père et fils, la signature du baron Jacques de Reinach dont l'autorité financière était alors considérable. M. de Reinach la donna, sans se douter qu'il signait son arrêt de mort.

Quinze jours après, le 17 juin 1886, MM. Sarrien, Sadi Carnot, — alors ministre des finances, — et Baihaut, déposaient un projet d'émission à lots pour 600 millions. Mais la Chambre fit la grimace et la loi fut retirée avant toute discussion. Herz n'en réclama pas moins son salaire

—Le projet a été retiré, répondit de Lesseps, nous ne vous devons rien.

—Oui ; mais il a été déposé. Je n'avais promis que cela.

—Il fallut y passer, et de Lesseps versa 600,000 francs. Restait entre les mains de Cornelius Herz la signature de Reinach pour dix millions.

C'est alors que celui-ci, afin d'échapper aux griffes de son terrible créancier, reprit le projet de Panama et des obligations à lots, pour son compte. Il se dit :

—“ Il faut rénumérer le concours des membres du Parlement. ”

Et il remit trois millions au juif Arton pour acheter une majorité.

Grâce aux chèques de ce dernier, chèques ingénieux et laissant aussi peu de traces que possible, les Chambres votèrent le 26 juin 1888 une émission de deux millions d'obligations à lots devant faire affluer dans les caisses du Panama un fleuve d'or de 720 millions. Cela se fit en un tour de main. Cette fois ce furent les députés qui sollicitèrent les ministres. O puissance de la clef d'or !

Alors Cornelius réclama ses dix millions, menaçant de tout ébranler si on ne le payait pas. Il reçut cinq millions en 1888. L'effondrement du canal ruina les de Lesseps, et de Reinach demeura toujours seul en face de cette épouvantable dette qui grossissait dans les mains fantastiques de Cornelius Herz. Or cette même année 1888 Reinach reçut de la Compagnie du Panama 3 millions 300,000 francs, dont il versa à Herz deux millions. Celui-ci, insatiable, réclama impérieusement les autres 1,300,000 francs, qui, disait-il, lui étaient “ exclusivement destinés ”

Reinach ne fit qu'un bond à la banque Kohn-Reinach et réunif les pièces nécessaires pour justifier de l'emploi de cette somme. Il dicta à un de ses employés, Paul Stéphan, une liste de chèques que celui-ci couvrit remettre à M. Clémenceau pour la faire tenir à Herz.

Cette liste — où un personnage dont M. Andrieux ne veut pas li-

vrer le nom est inscrit pour 290,000 francs, — a été remise photographiée à la Commission d'enquête.

Cornelius Herz comprit en la recevant qu'on lui fournissait une arme nouvelle, plus terrible encore que les autres, et il insista de plus belle pour être payé du solde de ses dix millions. Reinach acculé, désespéré tenta de le faire empoisonner par un nommé Amiel, à qui il promit 100,000 francs pour ce crime.

C'est lui qui s'est empoisonné, et si la science appelée trop tard pour faire l'autopsie n'a pu tirer aucune conclusion, la décomposition du cadavre étant trop avancée, le suicide de M. de Reinach ne fait doute pour personne.

L'année 1892 se termina ainsi dans le sang, les tripotages et les crimes.

Quand les Chambres se réunirent pour leur session ordinaire, le 12 janvier, les députés se trouvèrent fort embarrassés pour élire leur président. L'ancien président, M. Floquet, avait avoué qu'il avait distribué des fonds de Panama aux journaux républicains, “ observé et suivi d'aussi près que possible, cette répartition, non pas au point de vue commercial qui ne le regardait pas, mais au point de vue politique qui intéressait l'Etat. ” C'est ainsi qu'il s'était exprimé dans sa déposition écrite à la Commission d'enquête, le 22 décembre 1892.

La Chambre ne pouvait le réélire. Elle lui choisit pour successeur M. Casimir Périer.

Le jeune cabinet non plus n'était pas viable. Rouvier, en effet, à la Chambre avait fait, le 20 décembre, des aveux compromettants.

“ J'ai eu l'honneur d'être chef du gouvernement à une époque difficile, et je n'ai pas trouvé dans les caisses les ressources suffisantes pour faire face à certaines difficultés de l'Etat. ” Président du Conseil en 1886, je n'ai pas trouvé dans les fonds votés par le Parlement les ressources nécessaires pour défendre la République comme il fallait la défendre... On paraît apprendre, pour la première fois, qu'en pareil cas on est heureux d'avoir, parmi les financiers, des amis qui puissent vous venir en aide. Ce que j'ai fait en cette circonstance, tous les hommes politiques l'ont fait, oui, dans tous les temps et tous les pays. (Interruptions à gauche). Si ceux qui m'interrompent avaient été défendus autrement qu'ils ne l'ont été, ils ne seraient pas sur ces bancs ! ”

Donc M. Rouvier avait puisé dans la caisse d'Herz et du Panama pour combattre le général Boulanger. Ce pauvre Boulanger dont les panamistes disaient : “ Il a voté pour nous, votons pour lui ! ” a été tué par l'argent de ceux qu'il défendait.

Rouvier succomba.

Freycinet qui avait fait nommer Herz grand officier de la Légion d'honneur, fut aussi renvoyé, pour jamais, j'espère, à ses études d'ingénieur. Celui-là, je l'ai constamment écrit, c'est l'homme néfaste. Il nous a fait écraser pendant la guerre, par ses plans ineptes et imprévoyants; il nous a ruinés en temps de paix par ses projets insensés de canaux et de chemins de fer qui ne rapporteront

jamais rien. Protestant sceptique, homme public sans aucun principe arrêté, pour garder le pouvoir il eût fait toutes les bassesses. Il les a faites toutes, et il n'en est tombé que plus piteusement.

Restait Burdeau, l'homme aux placements de père de famille. Ces quatre hommes disparurent dans la tourmente du mépris.

Au lieu du civil et désastreux Freycinet, nous avons enfin un soldat au ministère de la guerre, le général Loisillon.

Maintenant quels sont les résultats pratiques de l'enquête ?

Ils sont nombreux.

Le premier c'est que le pays a ouvert les yeux. Il comprend qu'il est conduit par des gens qui le grugent et se gorgent d'or, de jouissances, de places. Il comprend que la presse opportuniste est vénale et méprisante, puisque un seul article de la *Revue des Deux-Mondes* en faveur du Panama a été payé 20,000 francs. Je ne parle pas des autres, comme le *Télégraphe*, journal sans abonnés, appartenant à M. de Freycinet, qui a reçu 230,000 francs.

Les masques sont en partie levés et ça été une explosion de dégoût quand on a su que M. Baihaut, ministre des travaux publics, avait exigé un million, et s'était contenté, bien malgré lui, de 375,000 francs seulement ; quand il a été révélé que M. Hébrard, directeur du *Temps*, a touché 1,600,000 francs, sans avoir fourni la moindre somme, et que M. Eiffel — l'homme à la tour — a empêché une trentaine de millions sans avoir fourni grand travail.

Le second, c'est que cinq députés ou sénateurs, Baihaut en tête, tous opportunistes ou radicaux, devront comparaître dans les premiers jours de mars devant la Cour d'assise de la Seine, sous l'accusation de corruption active ou passive. Avec eux seront également jugés MM. Ferdinand et Charles de Lesseps. On comprend que le gouvernement ait pris peur et usé de toute son influence pour couvrir les plus compromis et les plus importants : Rouvier, Jules Roche, Thévenet, trois anciens ministres, et Emmanuel Arène si vivement attaqué par M. Andrieux.

Le juge d'instruction, Franqueville, avait renvoyé Rouvier, Jules Roche et Arène devant la Chambre des mises en accusation, qui, sous la pression ministérielle, a conclu à une ordonnance de non-lieu. Mais l'avenir lui réserve, à cette Chambre vénale, quelques surprises, et j'es père quelques démentis.

Le troisième, c'est que MM. de Lesseps viennent d'être condamnés par la Cour d'Appel de Paris à cinq ans de prison et 3000 francs d'amende. MM. Fontane et Cottu, deux comparses, à deux ans de prison et 3000 francs d'amende, enfin M. Eiffel à deux ans de prison et 20,000 francs d'amende.

Voilà M. Drumont fièrement vengé.

Je dois dire que le pays a trouvé sévère la sentence qui frappe le vieux de Lesseps. Cet homme a dans son passé une triste page. En 1849 il fut envoyé par le Président Louis-Na-

poléon pour négocier avec Mazzini, et le trium virat qui terrorisait Rome. Il réussit à paralyser pendant deux mois les efforts du général Oudinot. De là sans doute la popularité admira-tive dont il jouissait aux loges, car il est franc-maçon. Mais il a aussi bien des pages glorieuses. Il a fait Suez. Pendant trente ans il a incarné dans le monde le génie audacieux et généreux de la France.

Sans doute il a été imprudent, mais au fond toutes les grandes entreprises ne sont que de grandes folies. Christophe Colomb a failli être jeté à la mer par ses matelots qui lui reprochaient de les avoir trompés. Suez même a manqué de ne pas aboutir. Quand on vint dire, en 1881, à ce vieillard de 75 ans de prêter son activité, son patronage, son initiative et son nom au percement du Panama, il répondit : — “ Un général ne refuse jamais de gagner une bataille. ” — Il l'a perdue. Mais à qui la faute ? Il y a eu des gaspillages, c'était inévitable. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas surveillé, lui qui ne les ignorait point, lui qui avait en mains le rapport décisif de l'ingénieur Rousseau ? Surtout pourquoi les Chambres ont-elles venu leur vote — et pour deux millions 300,000 francs seulement ?

Les coupables ce sont surtout ceux là, les 104 inscrits sur les carnets de l'introuvable Arton. Alors si l'on a pu si fortement le grand vieillard qui a été si longtemps l'idole de la France, l'idole de l'univers, quel châtement réserve-t-on aux députés prévaricateurs, qui ont vécu de lui, ramassé les miettes faméliques qui tombaient de sa table glorieuse ?

A l'heure même où j'écris ces lignes, son fils Charles, le condamné, va se rendre à la Chesnaye, au château de son père qui le réclame, qui ne s'explique point sa longue absence. Car Ferdinand de Lesseps est presque tombé en enfance. Il ne lui reste qu'une sorte de vague pressentiment de sa gloire écroulée. Chaque jour il demande : “ Où est Charles ? Pourquoi ne paraît-il pas ? ” On n'osait cependant lui dire qu'il était en prison. Alors d'une main fébrile il froissait les journaux, y cherchant machinalement son nom, les attaques de ses détracteurs : — les journaux de l'an passé qu'une main amie et pieuse lui apporte scrupuleusement chaque jour. Ensuite il retombait dans son silence écrasé. Parfois il se relevait, revêtait son grand cordon de la Légion d'honneur, parlait avec volubilité, avec force à ses ennemis qu'il croyait voir devant lui, il voulait absolument paraître, se montrer à la foule...

Que vont-ils se dire ces deux hommes, dont l'infortune grandiose réveille la pitié dans tous les cœurs français ? Quel drame antique est comparable à celui-là ? Charles de Lesseps arrivera dans cette demeure autrefois le séjour de l'opulence et de la joie, — entre deux agents. Aux échos de la gloire ont succédé les échos de la plainte humaine, la plus lamentable qu'on puisse rêver. Encore cette plainte devra-t-elle se contenir, car le vieillard ne sait rien, il faudra inventer quelque histoire brillante, de nouveaux et gigantes-

ques projets pour l'amuser, l'endormir, entourer de quelque généreuse douceur cette vieille tête blanche sur laquelle ne soufflent plus les vents qui viennent des rivages heureux.

Non, il ne faut pas qu'on touche à cet homme ! La France ne le permettrait pas. Il est condamné, soit. La justice est sévère, mais elle est juste. Toutefois, il n'a commis que des erreurs matérielles; les crimes formels ont été perpétrés par d'autres, qui demeurent libres et extérieurement honorés.

Ceux-là, j'espère bien que même la justice humaine saura les atteindre.

CH. RONDOT.

A travers la presse canadienne

On lit dans la *Minerve*, à la date du 3 mars :

" Notre système collégial a beaucoup de bon, mais en général il n'est pas assez pratique. Tel qui sort du collège avec un bon vernis de rhétorique ne sait même pas la règle de trois. Mettons-nous à la hauteur des besoins du jour."

C'est une véritable obsession, que ce besoin de *pratique* !

Celui qui le veut, peut apprendre la règle de trois dans nos collèges classiques.

Mais quand nos réformateurs apprendront-ils qu'un collège classique n'est pas une académie commerciale ?

.*

Quoi qu'en pense M. L. H. Taché, on peut dire très bien qu'un journal est une œuvre malsaine. Et nous répétons que son *Opinion publique* entre décidément dans la catégorie des œuvres malsaines. Le numéro du 3 mars nous en fournit une nouvelle preuve.

M. Taché a entrepris, non " de faire connaître les bonnes œuvres des grands auteurs français qui ont aussi écrit des choses répréhensibles ", mais bien de mettre en honneur l'œuvre tout entier de tel ou tel *malfauteur littéraire*. Il a commencé par Alfred de Musset. Le voilà maintenant qui passe à Leconte de Lisle. Le R. P. Cornut parle en ces termes de ce poète :

" M. Leconte de Lisle occupe à l'Académie Française le fauteuil de Victor Hugo et se pose volontiers comme son rival en poésie. Il est bien loin d'avoir sa puissance. Ses idées religieuses sont nulles ou se résument dans l'ignorance et la haine du Christianisme. Son culte est l'adoration de je ne sais quelle Norve implacable soumettant à sa loi d'airain les hommes et les événements. Le plus souvent il paraît athée, panthéiste, matérialiste. Si une religion trouvait grâce devant lui, ce serait l'anthropomorphisme hellénique, les croyances vagues des barbares du Nord, surtout le Nirvana bouddhique."

Voilà l'auteur que M. Taché a chargé un de ses collaborateurs de " présenter " aux lecteurs de l'*Opinion publique*, dans le numéro du 3 mars. Le collaborateur consacre à cette " présentation " plus de deux grandes pages. Il ne fait aucune réserve sérieuse, il ne donne aucun avertissement à son public d'être en garde contre les doctrines détestables de l'auteur qu'il loue. Au contraire, il déclare " qu'il faut s'incliner profondément devant les mérites immenses " des œuvres de M. Lecomte de Lisle.

.*

" Faire connaître les bonnes œuvres des grands auteurs qui ont aussi écrit des choses répréhensibles, " voilà un

entreprise difficile et périlleuse. Pour pouvoir l'exécuter sans danger pour ses lecteurs il faut un jugement très sûr et un sens catholique très développé, qualités que M. Taché et ses collaborateurs ne possèdent certainement pas.

Plusieurs des auteurs que M. Taché a entrepris de " faire connaître " sont tellement antichrétiens qu'il est impossible de trouver chez eux des œuvres qui soient vraiment bonnes. C'est tout au plus si l'on pourrait extraire de leurs écrits quelques passages isolés qui n'offrent aucun danger.

" Les cours de littérature admis dans nos collèges, dit M. Taché, ne contiennent-ils pas des extraits des grands auteurs, de Voltaire même."

Oui, de simples extraits de Voltaire, quelques lignes choisies avec grand soin. Vous, vous voulez faire connaître les bonnes œuvres de Musset, de Leconte de Lisle, de Flaubert, etc. Ces auteurs ont écrit quelques pages qu'un journaliste catholique pourrait peut-être citer, mais aucune de leurs œuvres n'est bonne.

Le manque de jugement qui caractérise les écrivains de l'*Opinion publique* éclate à chaque instant. Ainsi, dans cette étude sur Leconte de Lisle, on cite de ce poète des blasphèmes horribles : c'est Caïn qui cherche à justifier son fratricide. Puis le collaborateur de M. Taché fait l'abominable commentaire que voici :

" Il serait difficile de trouver un blasphème plus puissant, de plus grands airs de défi et de triomphe. L'énergie de la protestation contre une souffrance jugée imméritée ressort de chaque mot de ces belles strophes, et l'on croit voir se briser sous l'effort la poitrine humaine qui laisse échapper des accents aussi déchirants."

N'est-ce pas là une tentative criminelle de faire admirer le blasphème ?

..

François Coppée est certainement le moins dangereux de tous les poètes français en vogue aujourd'hui. Avec un peu de discernement il serait facile d'extraire de ses œuvres de très jolies choses, pas du tout nuisibles. Cependant, comme le dit le R. P. Cornut, il y a dans ses écrits maints endroits où il faut fermer les oreilles et les yeux. Eh bien ! les fournisseurs de copie de l'*Opinion publique* n'ont pas assez de jugement pour supprimer ces passages qui font tâche. Dans le numéro du 3 mars, ils nous donnent, par exemple, la *Pièce de roile*. C'est un joli morceau, moins les huit lignes finales qui expriment un doute affreux sur la réalité de la vie future. On aurait pu, sans détruire la symétrie de la pièce, supprimer ces derniers vers. Mais non ; à l'*Opinion publique* on n'a pas assez de sens catholique pour pouvoir citer même François Coppée convenablement. Et l'on s'y mêle de donner des extraits d'Alfred de Musset et de Leconte de Lisle !

Oui, monsieur Taché, nous vous le répétons pour la troisième fois, votre *Opinion publique* est une œuvre malsaine. C'est français, et c'est vrai.

.*

M. Taché dit encore :

" Oui, donnons chaque semaine les belles et bonnes pages de ces écrivains et l'on n'aura pas besoin de les acheter en entier. Et, d'ailleurs, n'est-il pas de fait que ces livres sont dans toutes les bibliothèques des gens qui achètent in-

telligemment,—dans la vôtre comme dans la mienne ? Vous les avez toutes lues, M. Tardivel, vous vous en êtes gorgé, vous en avez été enthousiasmé, car vous dites que " ces sataniques tristes et ces désespoirs antichrétiens " de Musset sont racontés dans un langage enchanteur. " Et vous qui avez lu les bonnes et les mauvaises œuvres, vous voulez empêcher les autres de connaître les bonnes. Quelles étranges notions ! Quelle curieuse prétention ! Quelle frappante logique."

M. Taché ferait mieux de voir à sa propre logique, car elle boite affreusement.

En donnant chaque semaine " les belles et bonnes pages " de ses auteurs favoris, M. Taché prétend dispenser ses lecteurs du besoin de les acheter en entier. Puis aussitôt il affirme que ces livres sont déjà dans toutes les bibliothèques des gens qui achètent avec intelligence. Or, comme les lecteurs de l'*Opinion publique* doivent être tous des gens de cette catégorie, nous voudrions bien savoir à quoi peuvent servir les extraits donnés par M. Taché !

Nous l'avons déjà constaté, M. Taché parle volontiers de choses qu'il ignore. Les œuvres qui font les délices du directeur de l'*Opinion publique* ne sont pas dans la bibliothèque du directeur de la *Vérité* ; car le directeur de la *Vérité* est en même temps père de famille, et il ne veut pas que ses enfants courent le risque de s'empoisonner. Bien que M. Tardivel ait la permission de lire les mauvais livres, il n'en garde pas à sa maison. Et il ne s'en gorge pas, non plus. Il n'en lit que juste ce qu'il faut pour en parler pertinemment.

Enfin, M. Taché est-il incapable de comprendre la différence essentielle qui existe entre un journaliste de quarante ans, qui lit de mauvais livres par devoir d'état et avec une permission spéciale de Rome, et un jeune homme ou une jeune fille de dix-huit ou vingt ans qui lit ces mêmes ouvrages par simple curiosité et avec la seule permission des écrivains de l'*Opinion publique* ?

Nous protestons de toutes nos forces contre un article publié dans le *National*, de Montréal, numéro du 3 mars, sous le titre : *La fin d'une légende*. C'est un long cri de haine contre le clergé catholique de cette province ; non contre tels et tels membres du clergé, mais contre le corps ecclésiastique tout entier. Voici la fin de cet écrit de sectaire :

" Prenons une résolution virile. Voici, cette année, des fêtes qui se préparent : on va inaugurer le monument de Maisonneuve. C'est fort bien. Il y aura discours et réjouissances. Prenons donc une bonne fois la décision de ne plus nous faire beurrer, leurrer, engluier, flouer au bénéfice des partis politiques par un clergé envahissant et traître à la patrie. Pas d'évêques aux pieds de ce monument : Rien que des citoyens."

Il y a quatre grandes colonnes sur ce ton détestable.

Les optimistes vont-ils finir par admettre que le libéralisme n'est pas un mythe ?

.*

Un collaborateur de la *Patrie*, qui signe Dr C., abîme, dans le numéro de samedi, M. Arthur Buies. C'est une exécution en règle. Il nous fait toujours plaisir de voir ces farouches libéraux s'exterminer les uns les autres.

.*

Nous lisons dans le *Trifluvien*, à la date du 4 mars :

" Nous aurions préféré apprendre que nos ministres fédéraux, conscients du danger que court notre race, et convaincus de l'injustice qui nous est faite, se sont enfin décidés, à nous faire reprendre, sous ce rapport, la place que nous n'aurions jamais dû cesser d'occuper."

" S'ils ne le font pas, ils ne pourront pas plaider ignorance, car M. Joncas, qui est en même temps membre du parlement et rédacteur de l'*Evènement*, a entrepris la tâche de les renseigner avec des chiffres puisés aux sources officielles, et à leur faire toucher du doigt la disproportion flagrante dont notre race est victime dans la distribution du patronage et des faveurs publiques."

" Plus M. Joncas avance dans son travail, plus l'oubli systématique des nôtres devient évident."

" La chose devient presque une humiliation, et en lisant cette statistique on se surprend presque à dire qu'une race qui supporte sans murmurer de pareilles humiliations, n'est pas loin de mériter le sort qui lui est fait."

Nous sommes heureux de voir que la sortie de sir Hector Langevin du cabinet fédéral a rendu un peu d'indépendance au *Trifluvien*.

PETITE CHRONIQUE

Canada

—Au sénat, l'honorable M. Bellerose demande que l'on fasse connaître la nationalité et la religion des employés fédéraux dans les villes de Québec et de Montréal.

—Au sénat aussi, l'honorable M. Tassé demande copie de tous les documents qui font connaître les conditions auxquelles les habitants de la Rivière Rouge et des autres territoires du Nord-Ouest sont entrés dans la Confédération. M. Tassé demande aussi copie des représentations faites au gouvernement fédéral touchant les erreurs du dernier recensement relativement au nombre des Canadiens-français.

—M. Charlton, à la chambre des communes, demande qu'il soit nommé une commission pour reviser les chiffres du dernier recensement en ce qui concerne les établissements industriels dont le nombre, prétend-on, a été grandement exagéré afin de faire croire aux avantages de la protection.

—M. McCarthy, lui, veut faire déclarer par la chambre que les manufactures ont eu assez de protection, que le tarif actuel est devenu oppressif, et qu'il faut le modifier immédiatement.

—Comme l'honorable M. Bellerose, au sénat, M. Choquette, député de Montmagny, s'occupe, à la chambre, de la question de la distribution du patronage. Lundi dernier, il a demandé aux ministres s'ils ont pris connaissance des articles de M. Joncas et s'ils ont l'intention de porter remède à l'injustice que ces articles signalent. La réponse de sir John Thompson a été fort vague : S'il y a eu des injustices, elles seront réparées. Mais toute la question est de savoir si le gouvernement admet l'existence de l'injustice.

Etats-Unis

—Le 4 mars, M. Grover Cleveland a prêté serment comme président des Etats-Unis. Grande et brillante cérémonie, disent les journaux, ce qui prouve que même sous les institutions les plus démocratiques, le peuple aime le bruit et le faste des fêtes publiques. Le nouveau président a prononcé un discours où il a tracé les grandes lignes de la politique qu'il entend inaugurer. Il condamne la politique de protection et veut que l'on ne taxe le peuple que pour des fins de revenu seulement. On doit donc s'atten-

dre à des modifications importantes du tarif, dans le sens du libre-échange. Il s'est aussi prononcé très fortement contre les combines ou monopoles qui tendent à augmenter d'une manière indue le prix des choses nécessaires à la vie. Sur la question monétaire, il s'est montré fort réservé. On le sait, certaines personnes aux Etats-Unis demandent la libre frappe de l'argent—free coinage of silver, tandis que d'autres s'y opposent vivement. C'est une des questions brûlantes du moment. Le nouveau président, sans se prononcer sur le fond du débat, insiste sur la nécessité d'un cours monétaire stable qui ne vienne pas en conflit avec les lois inexorables du commerce et de la finance; ce qui laisse croire que les novateurs n'auront pas son appui.

—L'ancien président, M. Harrison, a accepté la position de professeur de droit constitutionnel dans une université de l'Etat de Californie.

—Les Etats-Unis vont compter une religion de plus. Un M. Alexander Russell Webb, autrefois consul américain aux îles Philippines, s'étant converti au mahométisme, s'est établi à New-York où il s'occupe de propager les doctrines du Coran. Comme il paraît avoir de l'argent à sa disposition et que les Américains aiment les nouveautés et le progrès, il est probable que la grande métropole commerciale de nos voisins sera bientôt ornée d'une mosquée et que la voix du muézin, annonçant aux Croyants, du haut du minaret, l'heure de la prière, dominera le bruit plus prosaïque de l'eleccated railway.

—Le *New Word*, de Chicago, organe de l'archevêque de Chicago et de ses suffragants, nous apporte, dans son numéro du 4 mars, l'annonce d'un nouveau "plan scolaire" qui voit le jour, cette fois, dans le diocèse de Newark, New Jersey. C'est un Father Corrigan qui est l'auteur de ce nouveau plan, qui n'a absolument rien de nouveau, au fond. C'est tout simplement, dit le *New Word*, une tentative de séculariser les écoles paroissiales, de les convertir en écoles publiques ou neutres. Il va sans dire que le journal de Chicago, qui est très carré sur la question scolaire, se prononce énergiquement contre ce "plan."

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

LAURENT MOISAN
SCULPTEUR

Coin des rues
ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.
De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée.
21 mai—1a.

VENTE SANS RESERVE

FONDS DE BANQUEROUTE J. A. LANGLAIS

Ornements d'églises, vases sacrés, objets servant au culte, statues, Ex-Votos et Reliquaires de toutes les formes sacrifiés à 50 cts dans la piastre.
Fournitures d'écoles, et de bureaux, papeterie, etc, etc., à 30 p. c. de réduction
Il nous reste encore un nombre considérable de volumes de LITTÉRATURE à 50 cts dans la piastre.
Images religieuses de toutes grandeurs et sujets variés à 35cts dans la piastre.
NOTA: Les Fabriques, communautés religieuses, et municipalités scolaires auront des conditions spéciales de paiement.

LANGLOIS & PARADIS,

L. DROUIN, Gerant- 177 RUE ST-JOSEPH.
VENEZ EN FOULE. 19 nov. 6m.

1892-AUTOMNE-1892

NOUVELLES MARCHANDISES !!

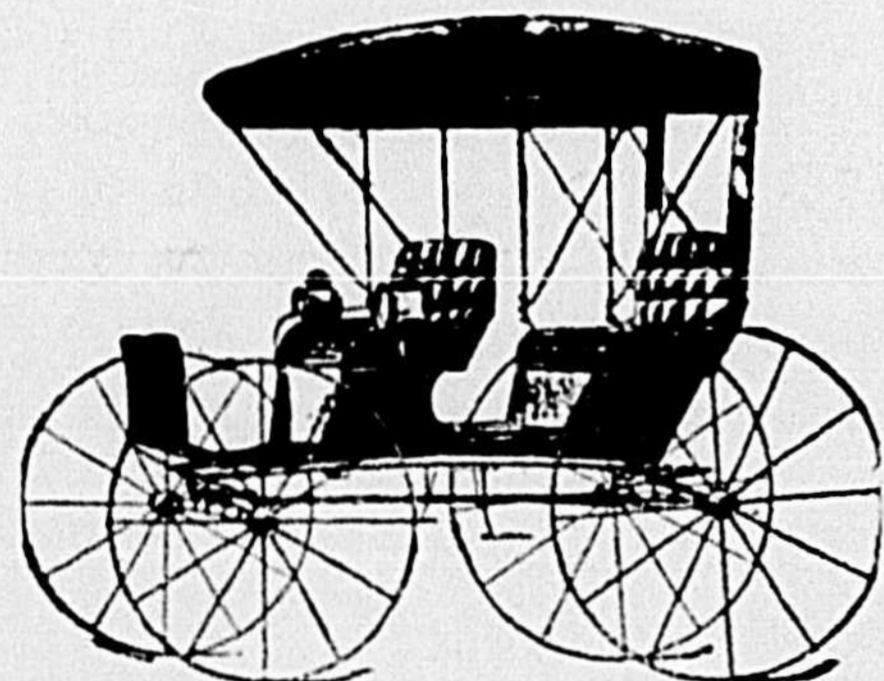
Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravettes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluches, Nouveaux Tweeds et Serges, Napeloths, Meltons, Castor, Etc., Etc. LAST BUT NOT THE LEAST, un lot de Vestes pour automne et hiver, pour Dames, venant justement d'arriver. VENEZ A BONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.

GENEREUX & LACHANCE

358 RUE SAINT-JEAN

[Bloc HETHRINGTON]

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars 6 ms.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

Images de 1re communion, canons-d'autel, chemin de croix

NOUVEAUTE: LIVRE D'ORGUE DU PAROISSIEN ROMAIN.

Depot du celebre remede CATARRHINA

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles.
19 nov. 6m

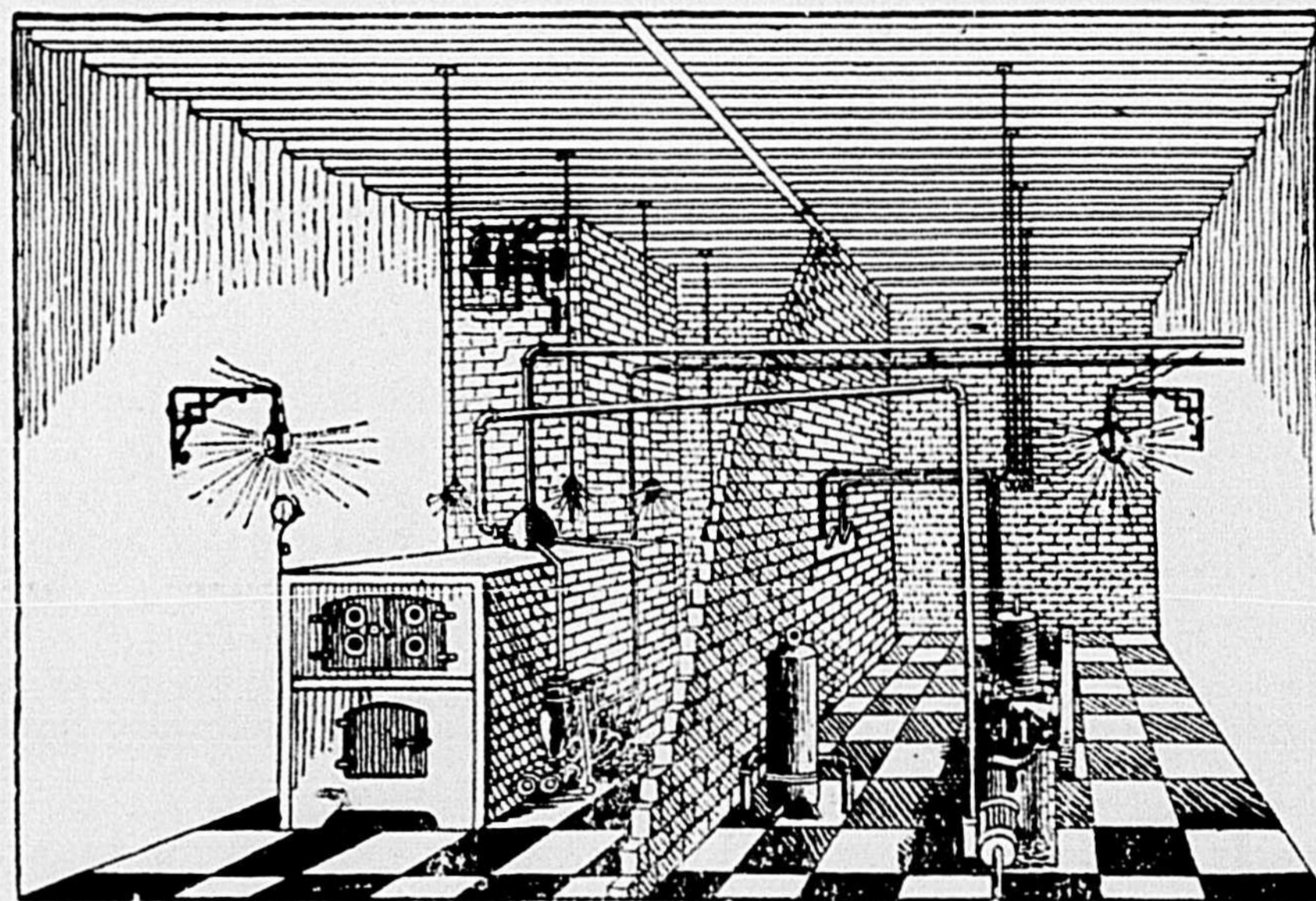
LA POMMADE SOLARI !

En trois applications la POMMADE SOLARI guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Grattelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. Prix: 50 centus la boîte.

P.S. Expédiée par la malle sur réception de 52cts.

DEPOT GENERAL: PHARMACIE LARUE

24D.6m Coin des Rues St-Iosenh et de l'Eglise St-Roch Quebec.



ABEL HUOT & C^{IE}

INGENIEURS-ELECTRICIENS

42, VICTORIA SQUARE

Montreal.

UNIVERSITE LAVAL

Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricite dans toutes ses applications

2 av.—1a.

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

Ancienne maison Methot fondée en 1808

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'éducation

16 janv 931a.

BEID, CRAIG & CIE.
Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapisser de toutes sortes
AUSI: — Gueules Amarrées, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28fév. lan

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.
Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.
Rassurez-vous. Ne craignez pas une victime de cette maladie si souffrante.

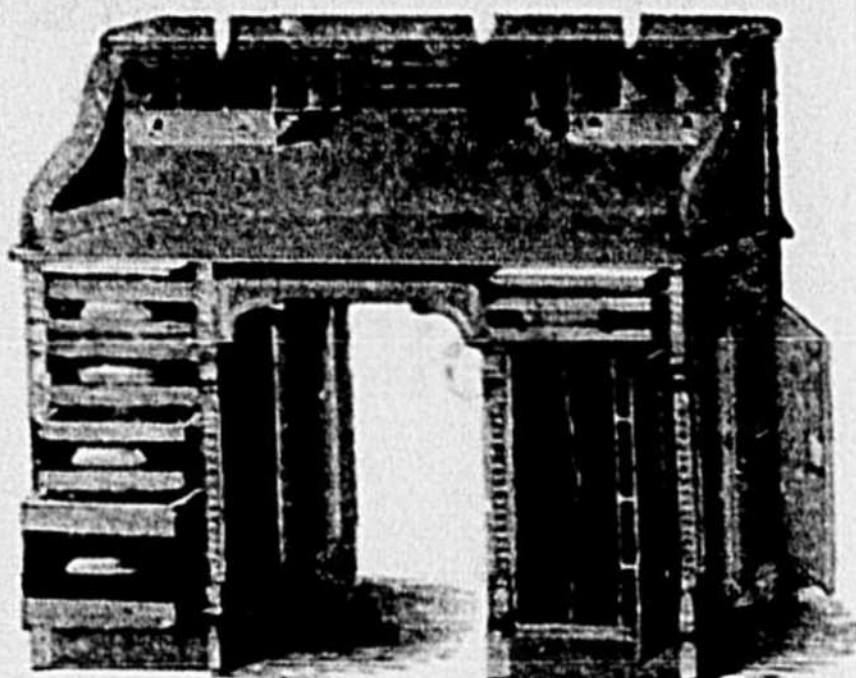
M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.
"Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY."
"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire passer sagement et la PITUITE continua de me faire souffrir."
"Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. Le fait fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevenais un homme robuste."
"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."
CUTHBERT JUBINVILLE
St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boite.
Franco par la maille sur réception du prix.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

D. S. RICKABY
— FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —
PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.
25 juin lan. Telephone 351.

CHOLERA !
Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite
L'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY.
La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.
Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.
M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit:

M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,
"Jeme fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre la Choléra et la Diarrhée." Bien à vous,
A. D. CASAVANT, Pharmacien
Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.



CHEMIN DE FER
QUEBEC, MONTMORENCY
et Charlevoix

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit:

LA SEMAINE			
Départ de Québec.		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.00 a m	
6.15 p m		7.20 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m	Excepté le samedi	12.55 p m	
12.20 p m	Samedi seulement	1.25 p m	
LE DIMANCHE			
Départ de Québec		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.00 a m	
2.00 p m		3.05 p m	
5.30 p m		6.35 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrive à Québec.	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m		12.55 p m	
4.00 p m		5.05 p m	

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant.
28fév. lan.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les OEUVRES sacrées de Jésus et de Marie.
Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS:

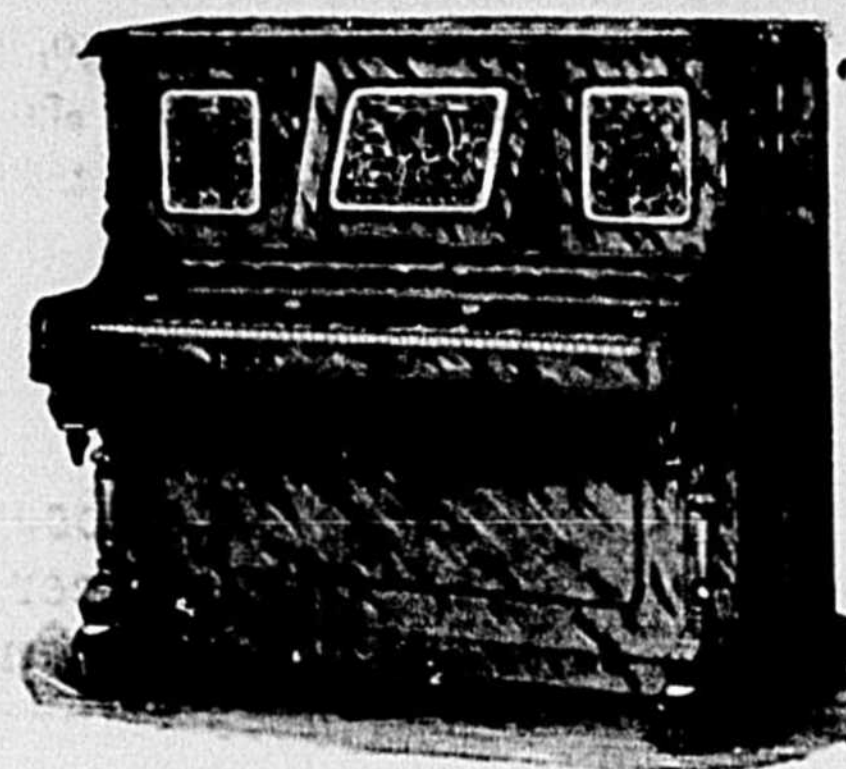
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.

Decker Bro. N.Y.

Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS:

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER.

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasses à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

2 nov. 6m.

Telephone No. 278

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien.
CHER MONSIEUR,
Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.
Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA.
Représentant du Comté de Joliette au Parlement Fédéral.
On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.
U. LIPPÉ N.P.
St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST-FELIX DE VALOIS
Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:
10 Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.
20 Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.
30 Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.
Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrêta de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.
30 En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....
CHARLES TELLIER.
St-Félix-de-Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT
▲ 50 cts la bouteille.

GRANDE
VENTE

\$55,000.00

DE MARCHANDISES

DOIVENT ETRE

Vendues sans reserve

FORTIN

&

MICHAUD

105-111 RUE SAINT-JOSEPH

23oct lan.

Québec.